

Par SDE

Le 11 août 2023

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria
41^e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Sonia Paquin
Avocate principale

Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 3927
C. élec. : paquin.sonia@hydroquebec.com

**Objet : Demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité
découlant des appels d'offres A/O 2021-01 et 2021-02
Votre dossier : R-4232-2023
Notre dossier : LTG07325**

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** »), a pris connaissance de la correspondance de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») du 7 août 2023 dans laquelle elle demande de déposer, le cas échéant, les conclusions des vérifications du Distributeur en lien avec certains contrats dans le dossier mentionné en objet au plus tard le 14 août 2023 à 12h (le « **Délai** »).

Afin de pouvoir déposer les conclusions des vérifications du Distributeur, ce dernier doit préalablement rencontrer les fournisseurs concernés et obtenir leur confirmation, laquelle peut nécessiter un délai de leur part pour analyser le tout. Les convocations aux fournisseurs concernés ont été transmises le 10 août 2023. Dans ce contexte, le Distributeur prévoit ne pas être en mesure de respecter le Délai et demande à la Régie un délai additionnel pour déposer lesdites conclusions.

Une fois que les rencontres avec les fournisseurs auront été tenues, le Distributeur vous informera du délai additionnel convenu avec ceux-ci pour analyser le tout.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Sonia Paquin*
SONIA PAQUIN
SP/